

# École Dollard-Des Ormeaux



35, rue Anselme-Lavigne  
Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A 1N5  
☎ 514 855-4209  
📠 514 684-6491



## **PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil d'établissement (C.É.) de l'école Dollard-Des Ormeaux tenue le mardi 8 juin 2021**

---

### **Étaient présents :**

Jonathan Boulanger  
Asma Ahmed  
Geneviève Caron  
Catherine Dion  
Marc-Arthur Joseph  
Steeve Nadon  
Karolina Sulkowska

Geneviève Bédard (substitut)  
Annie Crevier  
Marc Desrochers  
Julie Ebacher  
Anouk Fortier  
Jocelyn Gaudreau  
Frédeline Nicolas

---

### **Absence**

Sophie Brosseau  
Patrick Fortin

## **1. Présences**

Advenant 18h33, le quorum étant atteint, la réunion débute.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Nicolas et appuyé par M. Nadon d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté.

Résolution C.E. 21-06-08A

## **3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 mai 2021**

Il est proposé par Mme Crevier et appuyé par M. Gaudreau d'adopter le procès-

verbal du 4 mai 2021 tel que présenté.

Adopté.

Résolution C.E. 21-06-08B

#### **4. Suivi au procès-verbal**

Mme Fortier mentionne que les suivis seront traités lors d'un point subséquent. Une règle sur le pouvoir d'initiative sera ajoutée aux règles de régie interne du CÉ tel que mentionné lors de la rencontre du 4 mai.

#### **5. Parole au public**

Aucun public n'est présent.

#### **6. Compte-rendu du président**

##### **6.1 RAPPEL – ATTESTATION DE LA FORMATION**

M. Boulanger rappelle aux membres du Conseil d'établissement d'aller remplir l'attestation de formation d'ici le 11 juin. Un courriel sera acheminé à nouveau aux membres.

##### **6.2 SUIVI – CONSULTATION AUPRÈS DES ÉLÈVES (ACTIVITÉS PARASCOLAIRES ET COUR D'ÉCOLE)**

M. Desrochers présente les résultats de la consultation effectuée en classe auprès des élèves. L'école tiendra compte des suggestions des élèves et fera l'achat de matériel pour le prêt durant les récréations. Mme Fortier mentionne que l'équipe-école a remarqué beaucoup de bris de matériel cette année. Le système de prêt avec bâtonnet sera remis en place dès que l'application de mesures sanitaires ne sera plus nécessaire.

En ce qui concerne les activités parascolaires, la proposition d'ÉducAction répondrait à près de 90 % des suggestions émises par les élèves lors de la consultation.

#### **7. Compte-rendu de la direction**

## **7.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022 (MODIFICATIONS)**

Le MÉQ a récemment déposé le Plan de relance pour la réussite éducative 2021-2022. Ce nouveau document entraîne la révision de la pondération des étapes et du nombre de bulletins. L'année scolaire 2021-2022 sera divisée en deux étapes de durée similaire. De plus, deux communications écrites devront être remises aux parents. Ces nouvelles mesures amènent donc des changements au calendrier scolaire 2021-2022. Ainsi, les dates suivantes sont désormais inscrites au calendrier scolaire :

- première communication écrite : **novembre 2021**;
- fin de la première étape : **janvier 2022**
- premier bulletin : **février 2022** ;
- deuxième communication écrite : **avril 2022**;
- deuxième bulletin : **juin 2022**.

De plus, la fermeture du Service de garde a été ajoutée au calendrier pour la date du 24 septembre 2021.

## **7.2 BILAN DE PLAN DE LUTTE 2020-2021**

La révision du plan de lutte contre l'intimidation est présentée aux membres. Mme Crevier informe les membres du CÉ que le sujet de la cyberintimidation est abordé en classe lors des ateliers Gang de choix. Il peut également arriver que des ateliers particuliers soient donnés en classe selon les besoins spécifiques des élèves. Lors de l'année scolaire 2019-2020, l'organisme Enfant retour a animé plusieurs ateliers mais ceux-ci ont dû être annulés cette année en raison de la pandémie.

Il est proposé par Mme Sulkowska et appuyé par Mme Crevier d'adopter le bilan du plan de lutte tel que présenté.

Adopté.

Résolution C.E. 21-06-08C

## **7.3 PRÉVISIONS DE L'ORGANISATION SCOLAIRE 2021-2022**

La capacité d'accueil maximale de l'école se situe à 27 groupes. Étant donné la baisse du nombre de nouveaux arrivants, l'école comptera une classe d'accueil en moins pour un total de 25 groupes. Il y aura donc deux locaux disponibles pour d'éventuelles ouvertures de classes. L'école accueillera 545 élèves. Les services

professionnels de même que les services en orthopédagogie conserveront le même apport.

#### **7.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022**

Madame Fortier présente les différents fonds du budget 2021-2022. Il est possible de remarquer une baisse en raison de la fermeture d'une classe. Le budget sera ajusté à l'automne en fonction des élèves présents. Un déficit d'environ 15000\$ se retrouve dans l'achat des produits ménagers.

Les revenus du SDG représentent le 1/3 du budget de l'école. Ils proviennent des frais facturés aux parents et sont seulement utilisables pour payer le salaire des éducatrices.

Il est proposé par Mme Ahmed et appuyé par M. Nadon d'adopter les prévisions budgétaires telles que présentées.

Adopté.

Résolution C.E. 21-06-08D

#### **7.5 PARASCOLAIRE (ÉDUCATION)**

L'offre de service d'ÉducAction est présentée. L'organisme s'est adapté aux mesures sanitaires.

Il est proposé par M. Boulanger et appuyé par M. Nadon d'adopter l'offre de service du parascolaire telle que présentée.

Adopté.

Résolution C.E. 21-06-08E

#### **7.6 NOMBRE DE MEMBRES AU CÉ 21-22**

Le personnel de l'école s'est prononcé en faveur de conserver le nombre actuel de membres au Conseil d'établissement pour l'an prochain. De la même façon, les membres du CÉ sont en accord avec la proposition.

Il est proposé par Mme Crevier et appuyé par Mme Caron d'adopter le nombre de

membres du CÉ tel que présenté.

Adopté.

Résolution C.E. 21-06-08F

## **7.7 MODIFICATIONS AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE 21-22 (POINT D'INFORMATION)**

Le Plan de relance pour la réussite scolaire prévoit un nouveau découpage ainsi qu'une nouvelle pondération des étapes. La prochaine année scolaire comptera 2 étapes plutôt que 3. La première étape aura une pondération de 40 % tandis que la seconde, une pondération de 60 %. Deux communications écrites s'ajouteront aux deux bulletins afin d'informer les parents de l'évolution de leur enfant dans leurs apprentissages.

## **8. Compte-rendu de l'OPP**

Une capsule vidéo a été créée par les membres de l'OPP afin de faire la promotion de la campagne de financement. Elle a ensuite été mise en ligne sur la page Facebook de l'école. La publication a amené très peu de changements dans les ventes. La campagne de financement sera remise à l'an prochain.

## **9. Compte rendu des enseignants**

### **9.1 VICTOIRE DES VIRUS**

L'équipe de robotique Virus participe à une compétition virtuelle se déroulant ce soir. Advenant une victoire, ils pourraient représenter le Québec à la coupe Canada. L'équipe gagnante sera connue le 12 juin 2021.

### **9.2 CHANDAILS DDO – MESURE BIEN-ÊTRE**

Un chandail à l'effigie de l'école a été remis à tous les élèves de l'école. Les membres du personnel en ont également reçu un. Tous l'ont porté le 21 mai, ce qui a donné lieu à un beau moment rassembleur au sein de l'école.

### **9.3 ACTIVITÉ DE FIN D'ANNÉE**

L'école a prévu une activité afin de souligner la fin de l'année scolaire. Il s'agira d'une séance d'arrosage des élèves en bulle-classe.

#### **9.4 MATERNELLE 21-22 ET FINISSANTS 20-21**

Les directives de la santé publique permettront le rassemblement de 25 personnes lors d'activités organisées. Le 16 juin, les futurs élèves de la maternelle sont invités afin de faire connaissance avec leur prochain milieu scolaire.

Les élèves finissants auront droit à un petit événement afin de souligner la fin de leur parcours au primaire. La remise de diplômes et d'albums de finissants se déroulera au gymnase. Une période de signature de chandails et albums sera ensuite prévue. Lors de la petite cérémonie au gymnase, la médaille Distinction sera remise à une élève pour son parcours scolaire.

### **10. Compte rendu du SDG**

#### **10.1 MONTANT DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES ORGANISÉES PAR L'ÉCOLE 21-22**

Le montant exigé lors des journées pédagogiques restera le même que celui-ci demandé en 2020-2021, soit 9,75 \$.

Il est proposé par Mme Caron et appuyé par Mme Dion d'adopter le montant des journées pédagogiques organisées par l'école.

Adopté.

Résolution C.E. 21-06-08G

#### **10.2 RÈGLES DU SERVICE DE GARDE ET DU SERVICE DE DÎNER**

Les règles de fonctionnement du Service de garde et du dîner resteront les mêmes pour l'année scolaire 2021-2022. Aucune modification autre que la tarification n'a été effectuée.

Il est proposé par Mme Ahmed et appuyé par Mme Sulkowska d'adopter les règles du SDG et du SDD telles que présentées.

Adopté.

Résolution C.E. 21-06-08H

### **10.3 ACTIVITÉS DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES 2021-2022**

Les journées pédagogiques auront lieu à l'école. Des frais supplémentaires doivent être demandés afin d'offrir diverses activités pédagogiques. Il en coûtera un montant maximal de 5 \$. Une demande est faite au Conseil d'établissement afin d'approuver les montants pour l'ensemble de l'année scolaire 2021-2022. Cela évitera de présenter des demandes d'approbation pour chacune des activités.

Il est proposé par M. Boulanger et appuyé par Mme Dion d'adopter les activités des journées pédagogiques telles que présentées.

Adopté.

Résolution C.E. 21-06-08I

### **11. Compte rendu du soutien technique**

Aucun point.

### **12. Compte rendu du représentant de la communauté**

Aucun point.

### **13. Compte rendu du représentant du CRPRO**

### **14. Divers**

M. Boulanger adresse des remerciements à l'ensemble du personnel de l'école DDO pour l'année remplie de défis et pour avoir permis aux élèves de vivre de beaux moments. Il souligne les efforts faits au quotidien pour assurer la mise en place des mesures sanitaires. Enfin, il remercie les parents du Conseil d'établissement pour leur participation et leur implication.

### **15. Correspondance**

Aucune.

### **16. Levée de l'assemblée**

Advenant 20h19, l'ordre du jour étant épuisé, M. Boulanger lève la séance.

Adopté.

Résolution C.E. 21-06-08J

---

Jonathan Boulanger  
*Président*

---

Anouk Fortier  
*Directrice*